

République Française - Département du Gard Arrondissement d'Alès	Registre des délibérations de la commune de Saint Jean de Serres
---	---

<b>SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022 DÉLIBÉRATION N° D14_140422</b>
--

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : <b>15</b> En exercice : <b>14</b>  Présents : <b>10</b> Procurations : <b>3</b>	L'an 2022 et le 14 avril à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal afin de pouvoir respecter les mesures barrières liées à la crise de la COVID, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire.
Date de la convocation : 07/04/2022  Date d'affichage : 07/04/2022	<b>Présents</b> : Andrée ROUX, Édith BORNANCIN, Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Vivien BACARESSE, Marie BOUEZDA-CABANE, Danièle MONTEIL, Monique DESTIENNE.
Objet :  <b>SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>Procurations</b> : Dario VIOLA à Fabien ENGELIBERT, Catherine ROUVIERE à Elsa DARDON et Boris CHAPON à Daniel ZANÉ  <b>Absente excusée</b> : Jacqueline JANIEC  <b>Secrétaire de séance</b> : Fabien ENGELIBERT

Madame la Maire présente la liste des associations de la Commune qui peuvent prétendre à une subvention. Elle demande au Conseil municipal de se prononcer sur le montant maximum des sommes à verser à ces associations si le dossier avec pièces justificatives qu'elles présenteront est accepté. Le dossier devra présenter un compte rendu détaillé des activités de l'année précédente ainsi que celles envisagées. Le montant versé correspondra aux projets présentés.

**A.S.C. : 1 150 €**

Pour cette association, Mesdames Andrée ROUX, Édith BORNANCIN et Monsieur Fabien ENGELIBERT en tant que membres du bureau ne prennent pas part au vote.

Vote : 8 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

**ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES : 500 €**

Vote : pour à l'unanimité

**O.C.C.E. : 300 €**

Vote : pour à l'unanimité

**COMITÉ DES FÊTES : 1.150 €**

Vote : pour à l'unanimité

**CLUB LE BEL AUTOMNE : 350 €**

Vote : pour à l'unanimité

**Société de chasse LA DIANE : 200 €**

Vote : pour à l'unanimité

**L'ATELIER DES ABEILLES : 350 €**

Pour cette association, Mesdames Danièle MONTEIL et Monique DESTIENNE en tant que membres du bureau ne prennent pas part au vote.

Vote : pour à l'unanimité

**Soit un total de 4 000 €**

Ces subventions seront inscrites à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**La Maire  
Andrée ROUX**

